

CIRCULAIRE n° 2363 /MFB/DGD du 10 JUIL 2025

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Agrément d'exportateur de café-cacao
au titre de la campagne 2024/2025

Réf : Courrier n° CCC/380-2025/DG-KBY/SCTA-AS/SACTA-KE/Dad/dak
du 22/05/2025.

Conformément aux dispositions de la correspondance du Directeur Général du Conseil Café-Cacao, visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, copie de la Décision n° 015-25 du 21 mai 2025 complétant les Décisions n° 0010-24/2024 du 23 septembre 2024 n° 0115-24/2024 du 13 décembre 2024 portant agrément d'exportateurs de café-cacao, au titre de la campagne 2024/2025.

Au terme de cette Décision, qui prend effet pour compter du 21 mai 2025, la liste des opérateurs agréés en qualité d'exportateurs de café-cacao, au titre de la campagne 2024/2025, est étendue à la Société Ivoirienne de Transformation de Cacao, en abrégé SITC.

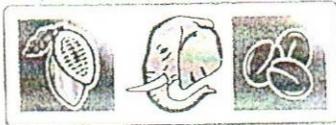
J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

PJ : - Copie de la Décision n° 015-25/2025 du 21/05/2025.

Ampliations :

- MFB/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- OCOD
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes





Le Conseil du Café-Cacao

DIRECTION GENERALE



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

DECISION N° ~~015-25~~ 015-25 COMPLETANT LES DECISIONS N°0010-24/2024 DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET N°0115-24/2024 DU 13 DECEMBRE 2024
PORTANT AGREMENT D'EXPORTATEURS DE CAFE CACAO AU TITRE DE LA
CAMPAGNE 2024/2025

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

- Vu l'ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2012 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière café cacao modifiée par l'ordonnance n°2018-756 du 26 septembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café Cacao et de Stabilisation des prix du café et du cacao ;
- Vu le décret n°2012-1010 du 17 octobre 2012 réglementant la profession d'exportateur de café et de cacao ;
- Vu le décret 2017-520 du 02 Août 2017 portant nomination du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
- Vu la décision n°0008-24 du 17 juillet 2024 portant création du Comité Technique des Agréments ;
- Vu la décision n°0010-24/2024 du 27 septembre 2024 portant agrément des exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2024/2025 ;
- Vu la décision n°0115-24/2024 du 13 décembre 2024 complétant la décision n°0010-24/2024 du 27 septembre 2024 portant agrément des exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2024/2025

DECIDE :

Article 1 : La société commerciale Société Ivoirienne de Transformation de Cacao, en abrégé **SITC** est agréée en qualité d'exportateur de café et de cacao au titre de la campagne 2024-2025.

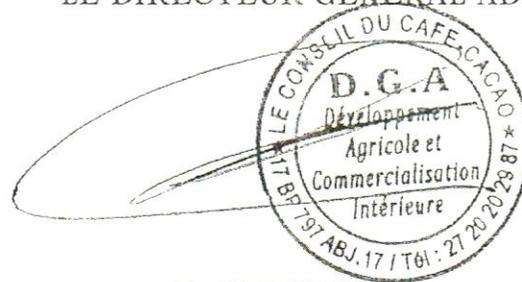
Article 2 : L'opérateur ci-dessus agréé opérera dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao.

Article 3 : Les Directeurs concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de la date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 21 MAI 2025

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Dr KOFFI N'Goran

Ampliations :

- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre Nationale d'Agriculture
- GEPEX
- GNI
- NOUVELLE-UCOOPEXCI
- GIE PMEX-COOPEX
- J.O.R.C.I.
- A.P.B.E.F.CI
- A.S.A.C.I